



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Ouest

Département surveillance et régulation

Division Aéroports et Navigation Aérienne

**COMITE CONSULTATIF REGIONAL DE
L'AVIATION GENERALE ET DE
L'AVIATION LEGERE ET SPORTIVE
OUEST**

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 SEPTEMBRE A TOURS

Liste des participants

M. TIERCELIN Philippe
LCL PAILLOT Jean François
M. SIMON Alain
MM. PODEUR Pierre et STUDER Francis
M. HELEU Jean-Pierre
M. VASSAL Jean-François
M. COTTO Jean-Philippe
M. LOUVEL Rémy
M. OGER Luc
MM. LAVALLEE Patrick et INGREZ René
M. BERTHY Alain
M. COQUET Joël
M. CHUINE David
M. MAUREL Hervé
MM. PEYRO Charles et GOURMELON Gérald
Mme CABOZ Heike
Mme AUCLAIR Nelly et M. SCHUH Guillaume
M. TALLEC André
LCI PROFICHET René
LCI FLAVIEN Benoît
Cdt BARBEAU Didier et Adc MAYOU

M. KERHASCOËT Alain

DSAC-O/Délégué Centre – Président PI
Adjoint Cdt ZAD NORD –Vice Président
DSAC-O /SR/ANA
FFA
FFAérostation
FFP
CNFAS
FFVV
FFAM
FNAM
FFVL
DSAC-O/ Délégation Bretagne
DSAC-O/Délégation Pays De la Loire
DSAC-O/ Délégué B. H. Normandie
CRNA-O
SNA-O/E/CT
SNA-N/EX/EE
BEP/CRG NO civil
BEP/CRG NO militaire
ZAD Nord DCAEA/SEI
COMALAT
CCMAR Atlantique
DSAC-O /SR/ANA/NA – Secrétaire

A 14h00, M. Philippe TIERCELIN, Délégué de la Région Centre, représentant M. Yves GARRIGUES Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest, Président du comité ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue au vice-président le LCI Jean-François PAILLOT adjoint au commandant de la zone aérienne de la défense Nord, successeur du LCI Jacques CAPELLE, ainsi qu'à l'ensemble des participants qu'il remercie de leur présence à Tours. Un tour de table est ensuite réalisé permettant à chaque participant de se présenter.

M. Pierre PODEUR, président de la FFA demande à prendre la parole au nom des fédérations. Il signale que les délais de consultation des saisines n'ont pas été conformes au règlement intérieur et cela a nui pour l'analyse des documents.

M. Jean-Philippe COTTO, représentant du Conseil National des Fédérations Aéronautiques et Sportives propose que les saisines soient diffusées à la consultation au fur et à mesure de leur présentation.

- Conclusion : dès réception des saisines par la DSAC Ouest, celles-ci seront retransmises par email, pour consultation, aux représentants désignés des fédérations au sein du CCRAGALS Ouest. La date limite de réponse sera précisée dans le message.

M. Luc Oger, FFAM, demande à que le compte-rendu du comité régional de gestion de l'espace aérien du nord-ouest soit transmis aux fédérations par la DSAC Ouest dès sa diffusion. Les parties militaire et civile donnent leur accord.

M. Jean-Philippe COTTO, CNFAS, est proposé secrétaire adjoint.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Une correction est relevée sur le compte-rendu de la réunion du CCRAGALS-Ouest n°13 du 7 mars 2011, en effet est au §3.b : *Le représentant de la FFA fait remarquer que c'est aux membres (et non ce n'est pas) du CCRAGALS de se prononcer sur la suppression de l'axe de voltige, et que cet axe correspond aux critères de la demande de M. Maxime Coffin pour favoriser le développement de la voltige aérienne.*

Le compte rendu est approuvé avec cette correction.

2. Suites données à la réunion précédente

2.a Transformation des ZIT en zones P

La transformation de La ZIT n°7 « La Hague » en zone P publiée au BMJ 04/12 pour une mise en œuvre au 05 avril 2012.

La suppression de ZIT n°29 « Le Ripault » est en attente de directive du Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité National.

2.b Avancement des discussions FFVL-FFVV sur l'intégration en TMA Deauville des activités vol à voile

La problématique est de rendre l'espace libre pour les vélivoles et sécurisé pour les vols IFR. Un bilan de l'utilisation des espaces flexibles sera donné avec le SNA-Ouest courant décembre 2012.

2.c Avancement Simplification espace aérien : reprise des travaux du groupe de travail

Le groupe de travail ne s'est pas réuni en 2012, Un contact sera pris avec M. Rémy LOUVEL, FFVV, à ce sujet ce semestre. Il est proposé de coupler les réunions de préparation des manifestations aériennes (ex : les championnats vélivoles régionaux sur l'aérodrome de St Sulpice LFSS ...) à ce groupe de travail.

La FFA demande à ce que les ZRT créées pour ces manifestations soient perméables au vol VFR.

2.d Bilan de l'activité de l'axe de voltige de Brest-Bretagne

Le SNA Ouest rappelle sa demande de suppression des axes de voltige de Brest et Nantes car ils sont inutilisés et, qui plus est, difficiles à gérer, il préconise de les transformer en axes temporaires.

La FFA signale qu'un axe de voltige est indispensable pour la formation des pilotes pour l'exécution des exercices de « vols de mise en garde », mais si ces vols sont effectués sur l'axe de Morlaix, alors elle ne s'opposera pas à la suppression de l'axe de Brest.

Les usagers sont défavorables à la suppression de l'axe de voltige de Brest.

Le CCRAGALS prend acte de la volonté des fédérations de maintenir l'axe de voltige de Brest-Bretagne.

Remarque : le SNA Ouest déplore que quelques activités aériennes sportives et de loisirs, publiées dans l'AIP En-Route, n'existent plus, et ce notamment pour l'activité d'aéromodélisme.

Il est décidé de faire un état des lieux de l'ensemble des d'activités aériennes sportives et de loisirs, la DSAC Ouest s'aidera des fédérations pour réaliser cette action.

2.e Avancement du Projet de ZRT Le Mans : demande du préfet de Sarthe de création d'une CTR sur l'aérodrome.

La DSAC Ouest explique que chaque événement (24h du Mans, 24h Poids lourd) fait l'objet de la création d'un dispositif approprié (CTR, ZRT ...) protégeant cette activité. A ce jour aucun dysfonctionnement n'a été notifié.

2.f Bilan de l'activité de treuillage de vol à voile de Mézières les Cléry (45)

Une visite du site de Mézières Les Cléry a été effectuée le 30 Août 2012.

Le bilan est le suivant :

- 1- la modification de la limite verticale (de 2000 à 1600 ft AMSL) n'a pas pénalisé leur activité.
- 2- Concernant les horaires d'activité, le club souhaite maintenir l'extension des horaires par NOTAM pendant les vacances scolaires.

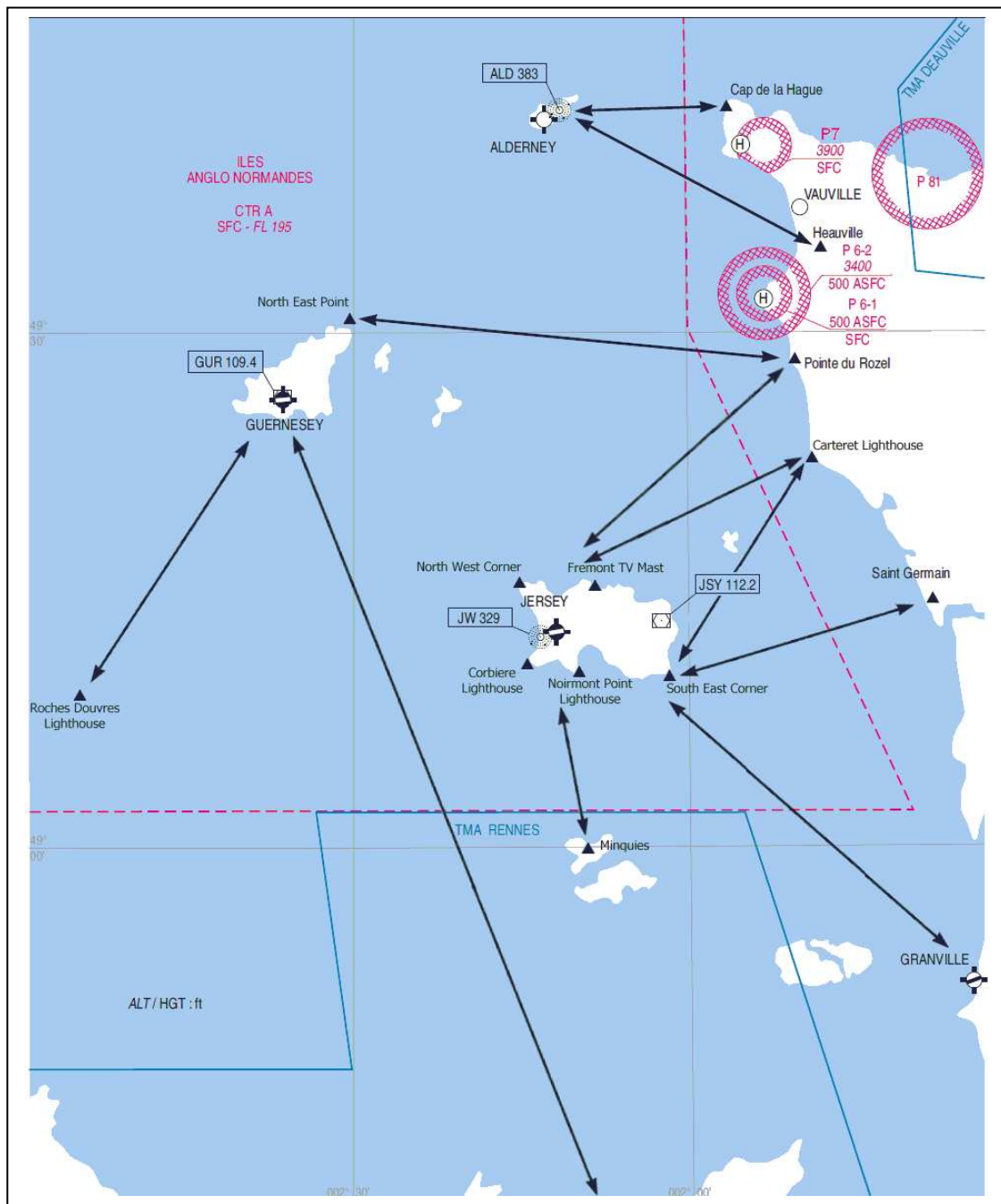


3. Examen des dossiers pour avis (au titre de l'arrêté du 1^{er} décembre 2005)

3.a Espaces

→ **cheminement VFR CTA Iles Anglo-Normandes**

Commentaires : Le CRNA-O présente l'évolution. Des points nouveaux sont définis sur la côte, l'évolution entérine la pratique.



AVIS CCRAGALS/O : favorable mais la FFA demande de compléter par un point "île de Brehat – Jersey (Corbiere Lighthouse)".

3.b AWY

Sans objet

3.c Zones P/R/D

→ **Transformation de la zone D506 en zone R**

Commentaires : c'est la dernière zone D transformée en R conformément à la demande du Directoire pour le CRG-NO. Le COMALAT présente l'évolution : les activités de parachutisme, drone et tir peuvent se dérouler simultanément (par secteur et avec partition 115/195). L'activité réelle peut être transmise par l'officier de tir au CCMar et au CDT Rennes. Le SNA-O souhaiterait des plages horaires d'activation fixes afin d'éviter la mise en place de protocoles complexes. Le COMALAT indique que certaines activités, comme les drones, sont difficilement programmables. Les fédérations demandent que les usagers aient connaissance de l'activité en temps réel.

AVIS CCRAGALS/O : favorable pour la transformation de D en R, partition A (SFC / FL 115) « activable H24 sauf DIM et JF », et demande que l'activité réelle soit connue du SIV Rennes.

→ **Modification de la R2 Le Ruchard**

Commentaires : le COMALAT présente l'évolution. Le gestionnaire est le CFIN Montlhéry. C'est une zone d'entraînement au tir à l'arme légère d'infanterie. Le gabarit de la zone est imposé par le risque de ricochets.

AVIS CCRAGALS/O : favorable pour le déplafonnement. Les fédérations y mettent la condition de la révision du contour aux limites du champ de tir (cf le champ de tir de La Braconne).

→ **Modification de la zone R14 Le Bego - Plouharnel**

Commentaires : la ZAD Nord présente l'évolution. Il s'agit d'un décalage d'une demi-heure des horaires de l'activité.

AVIS CCRAGALS/O : favorable.

→ **Création d'une zone R Orléans-Bricy**

Commentaires : La ZAD-Nord présente l'évolution : activation de la zone R (qui se substitue à la CTR) en cas d'activité de vols drones (volume identique à celui de la CTR). Le CNFAS déplore la création d'espace pour une occurrence supposée faible.

AVIS CCRAGALS/O : favorable.

3.d Activités de parachutage

→ **parachutage Orléans – St Denis de l'Hôtel**

Modification des limites verticales sur l'aérodrome d'Orléans Saint Denis de l'Hôtel le week-end :

Commentaires : Avis favorable lors du CCRAGALS n°7 du 04/03/2009 ; sera présenté au CRG.

AVIS CCRAGALS/O : favorable.

3.e Activités de voltige

→ Modification de l'activité de voltige de Rennes St Jacques aérodrome

Commentaires : la délégation Bretagne présente la demande.

AVIS CCRAGALS/O : favorable.

→ Modification des activités de voltige de Lorient

Commentaires : la délégation Bretagne présente la demande (dossier préparé en coordination avec le CCMar).

AVIS CCRAGALS/O : favorable

→ Modification de l'activité de voltige d'Angers-Marcé aérodrome

Commentaires : la délégation Pays De la Loire présente la demande. L'extension de l'activité hors HOR ATS restera possible par NOTAM

AVIS CCRAGALS/O : favorable.

→ Modification de l'activité de voltige de Cholet aérodrome

Commentaires : la délégation Pays De la Loire présente la demande. Les usagers locaux sont d'accord après une concertation avec la préfecture suite à des plaintes pour nuisances sonores.

AVIS CCRAGALS/O : favorable.

→ Modification de l'activité de voltige de Durtal

Commentaires : la délégation Pays De la Loire présente la demande.

AVIS CCRAGALS/O : favorable



3.f Activités d'Aéromodélisme

Commentaires : Application du nouvel arrêté du 11 avril 2012.

f.1) Aéromodèles maintenus en vue de l'opérateur en classe G.

Les activités présentées doivent faire l'objet de dispositions particulières dès lors que le plafond se situe au-delà de 500 ft ASFC.

<i>Bayeux- St Martin des Entrées (14)</i>	<i>1200 ft ASFC</i>	<i>Association Bayeusaine de Modélisme (activité micro-jet)</i>
<i>Cléry St André (45)</i>	<i>500 ft ASFC</i>	<i>Aéroclub de Cléry St André</i>
<i>Baccon (45)</i>	<i>650 ft ASFC</i>	<i>Club Magdunois d'Aéromodélisme</i>
<i>Ingré (45)</i>	<i>500 ft ASFC</i>	<i>Radio Commande Modèle Club de l'Orléannais</i>
<i>Romorantin (41)</i>	<i>500 ft ASFC</i>	<i>Club d'Aéromodélisme Romorantin</i>
<i>Charcé St Ellier sur Aubance (49)</i>	<i>1000 ft ASFC</i>	<i>Les Fous Vols Lents (grands planeurs)</i>

Ingré : le dossier est retiré par le club.

AVIS CCRAGALS/O : favorable, les dispositions particulières de sécurité sont bien transcrites dans les règlements intérieurs des clubs. Concernant Bayeux/St Martin la proximité du point NW de la CTR de Caen est évoqué, mais la FFAM demande que le principe "Voir et éviter" soit appliqué. Le CNFAS souhaite que les fédérations se consultent entre elles et adressera une réponse avant le prochain CRG.

f.2) Aéromodèles maintenus en vue de l'opérateur en espace aérien contrôlé ou à statut particulier ou sur aérodrome.

<i>Bruz (35)</i>	<i>CTR Rennes</i>	<i>500 ft ASFC</i>	<i>MAC35 (protocole à la signature)</i>
<i>Chambray (27)</i>	<i>CTR Evreux</i>	<i>500 ft ASFC</i>	<i>AVVI (protocole avec BA105)</i>
<i>St Nazaire-Montoir (44)</i>	<i>P8</i>	<i>700 ft ASFC</i>	<i>L'Aéro-Model club de Montoir de Bretagne</i>
<i>Malesherbes – Orville (45)</i>	<i>D226B</i>	<i>1000 ft ASFC</i>	<i>Radio Commande Malesherboise</i>
<i>Chinon-Savigny (37)</i>	<i>P22</i>	<i>500 ft ASFC</i>	<i>Club Les Ailes Rabelaisiennes</i>

AVIS CCRAGALS/O : favorable, les dispositions particulières de sécurité sont bien transcrites dans les protocoles avec les organismes gestionnaires. Concernant Malesherbes, le protocole avec le GIH sera à remettre à jour.

3.g Activités de treuillage vol à voile

Sans objet



4. Examen des dossiers pour information (au titre de l'article 2 de l'arrêté du 1^{er} décembre 2005)

4.a Espaces/SIV

Sans objet

4.b Procédures IFR

Sans objet

4.c Avancement Aéroport Grand Ouest

➔ **Contexte général**

Le projet d'aéroport du Grand Ouest à Notre-Dame des Landes est entré dans une phase opérationnelle de réalisation avec l'approbation par décret en Conseil d'Etat du 29 décembre 2010 de la convention passée entre l'Etat et la société des Aéroports du Grand Ouest (AGO) pour la concession des aéroports de Notre-Dame des Landes, Nantes Atlantique et Saint-Nazaire-Montoir.

Le planning contractuel est respecté.

➔ **Avancement :**

- Le relevé topographique (obstacles) par un cabinet de géomètres experts a été effectué fin juillet. Les éléments ont été transmis au STAC pour production d'un avant projet de PSA.
- Les enquêtes publiques se sont déroulées au cours de l'été pour les dossiers Loi sur l'eau et espèces protégées, ainsi que les enquêtes parcellaires et enquêtes d'utilité publique complémentaires pour la maîtrise foncière. Les rapports des commissions d'enquête sont attendus d'ici l'automne.
- Le comité de suivi stratégique réunissant les collectivités locales concernées par le projet et le comité de pilotage général du projet se dérouleront début octobre 2012.

➔ **Tour de contrôle et circulation aérienne :**

- L'architecte chargé de la conception de la tour de contrôle a été désigné en juin 2012 pour un démarrage des travaux en avril 2014.

➔ **Espace aérien et procédures CA:**

- Ces deux dossiers sont étudiés par le SNA-Ouest. Le lancement des différentes consultations (enquêtes publiques, consultations CCE, ACNUSA, CCRAGALS, CRG...) et leur agenda n'est pas encore calé.



5. Communication/retour d'expérience

5.a Communication

Communication du SNA Ouest sur le traitement des activités loisir et présentation du bilan des activités Vol à Voile.

Activités de loisirs

Activités de loisirs non actives :

- AEM : Remarque sur l'activité AEM de Caen Roset : elle n'existe plus depuis 2009 ; cette information n'a jamais été transmise au SNA Ouest qui demande de clarifier le circuit d'information lorsqu'une activité cesse.
- Voltige : les problématiques des axes de voltige sans utilisateurs depuis des années (Nantes et Brest-Bretagne) sont à nouveau soulevées, ainsi que celles des procédures devenues obsolètes et des protocoles impossibles à mettre en place faute d'utilisateurs.

Vol à Voile Saint Romain

- La ZRT de 2011 n'ayant pas donné satisfaction, elle a été redéfinie en 2012 ; le nouveau tracé a semblé convenir à la fois aux usagers et à l'organisme de Deauville.
- Un bilan du protocole cadrant l'utilisation de la ZRT pour l'activité Vol à Voile de Saint Romain sera fait en Décembre 2012 ; ce bilan servira à préparer la saison 2013.

Vol à Voile Saint Sulpice

- Le dispositif mis en place consistait en deux ZRT distinctes réservées aux participants des manifestations
- Suite aux manifestations du mois de Mai, une perméabilité des ZRT aux autres trafics que ceux participant à la manifestation a été demandée. Elle a été mise en place pour la ZRT Rennes ; la ZRT Nantes a gardé son statut précédent.
- Le bilan global du dispositif a satisfait les usagers et les organismes de Nantes et Rennes.
- Il est prévu une réunion de préparation en Février 2013 avec tous les acteurs des dispositifs pour préparer la saison Vol à Voile 2013

Dernière information : à la demande de monsieur Philippe de Péchy, cette réunion de préparation est avancée au mois de Décembre 2012 (NdR)



Compte rendu Point Merge du BEP au CCRAGALS Ouest

Définition : Le Point Merge est une nouvelle méthode de séquençement des flux d'arrivées destinée à améliorer la fluidité du trafic en approche et à faciliter le profil de descentes continues.

Concept Point Merge :

Les vols évoluent sur des procédures en arc de cercle (les legs) et convergent vers un point unique de sortie le Point Merge.

Les legs ne sont utilisés que pour retarder les avions, si nécessaire. Le Point Merge remplace le guidage radar. Le séquençement se termine par une instruction de contrôle de route directe vers le Point Merge.

Bénéfices escomptés :

Amélioration de la sécurité (moins de communications radio entre pilote et contrôleur).

Augmentation de la capacité des secteurs de contrôle.

Economie de carburant et respect de l'environnement (profils de vols plus lisses).

Cas particulier CRNA Nord

Le CRNA Nord va expérimenter le dispositif Point Merge pour les flux de trafic à destination des aéroports de LFPG, LFPO, LFPB, LFPT, LFPC et LFOB en provenance du Nord-Ouest.

Pour cela il faut créer de nouvelles routes et de nouveaux WPT qui amèneront les avions directement sur les legs du Point Merge et il faut aussi supprimer quelques tronçons de route du réseau actuel.

Le nouveau réseau de routes créé pour l'expérimentation est très proche du réseau actuel (les nouvelles AWY ne sont décalées que de quelques NM par rapport aux AWY actuelles).

Le SUP AIP AIRAC 143/12 explique le concept Point Merge et décrit les changements qui auront lieu pour l'expérimentation.

Si les expérimentations sont concluantes le Point Merge au CRNA Nord pourra être pérennisé.

5.b Evènement de sécurité

Pas de remarque.

5.c Dispositif d'espace temporaire

Les dispositifs suivant n'ont pas amené de remarque particulière :

ZRT Drones à Coëtquidan

ZRT Tour de France cycliste étape contre-la-montre Bonneval-Chartres

Sup AIP Répétition défilé aérien du 14Juillet

ZRT Guisriff manifestation aérienne

ZRT Perros-Guirec manifestation aérienne avec patrouille de France

Sup AIP Rassemblement RSA Blois

ZRT Brest Université d'été de la Défense

Seule la ZRT mise en place pour la Volvo Ocean Race a été critiquée pour avoir imposé la fermeture momentanée des aérodromes de Belle-Île et Quiberon. Afin de retracer les différents événements survenus et les possibles impacts sur les usagers le comité a décidé de faire un REX qui exposera les phases d'élaborations ainsi que le déroulement de ce dispositif durant l'évènement sportif.

Le REX sera présenté par la Délégation Bretagne de la DSAC Ouest au prochain CCRAGALS-O. Des prescriptions pourront être prises en compte afin d'améliorer le processus de création des dispositifs d'espace temporaire.



5.d Création des ZRT

Pour bénéficier de l'expertise des fédérations de l'aviation générale et de l'aviation légère et sportive le comité a décidé que chaque dispositif d'espace temporaire leur serait soumis pour avis selon les modalités suivantes :

- Dès réception de la consultation des membres du CRG Nord-Ouest concernant un espace aérien temporaire, celle-ci sera retransmise par email aux représentants désignés des fédérations au sein du CCRAGALS Ouest. La date limite de réponse sera précisée dans ce message.
- La DSAC ouest fera la synthèse des remarques pertinentes et elles seront intégrées dans l'avis DSAC Ouest. Afin de respecter les règles de fonctionnement du CRG Nord-Ouest dans lequel les fédérations ne sont pas représentées, cet avis ne fera pas de distinction entre les remarques internes DSAC Ouest et celles retenues des représentants des fédérations.

6. Date et lieu du prochain CCRAGALS-O

La prochaine réunion du CCRAGALS Ouest se déroulera le **20 février 2013** à 14h00 à Brest.

Fin de séance 17h30.

